

Conseil municipal N° 02/2025 du 18 février 2025 Convocation en date du : 11/02/2025 Affichée le : 11/02/2025

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	Р	Α	E	R	AP	(AP) Pouvoir donné à :	Réceptionné
						(R): retard	le:
BERTHOMIEU Stéphane	Х						
RIBAULT Jean-Pierre (1er adjoint)	Х					-	
ROGNARD Isabelle (2ème adjointe)	Х						
LAISSARD Jean-Louis (3ème adjoint)	Х						
MORLOT Michel (conseiller délégué)	Х						
TOMAS Sandrine (conseillère déléguée)	Х						
BAISE METRAL-GROGNET Elisabeth	Х						
LANTENOIS Myriam	Х						
LEQUEUE Olivier	Х						
MOUREAU Fernanda					Χ	Pouvoir à TOMAS Sandrine	18/02/25
NAVEAU Vincent	Х						
ODET Hervé				Х		Arrivé à 20h08	
PAQUIER Martine					Х	Pouvoir à RIBAULT Jean-Pierre	18/02/25
PETIT Cyrielle							
VIRET Pierre							

Public: M. Jacques CIROUZE (Le progrès)

- Approbation du Procès-Verbal du 14/01/2025
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Règlement d'affouage- Délibération
- Projet d'aménagement phase 2 Le petit pont
- Résultats d'exercice budgétaire 2024
- Coûts périscolaires
- Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h01 par Monsieur le Maire. M^{me} TOMAS Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

OBSERVATION SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n° 01/2025 de la séance du 14 janvier 2025 soumis au vote est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Arrêté 2025-01-31-006 : autorisation de pose de matériel au lieu-dit « La Combe » du 06 février au 07 mars 2025 pour permettre la pose de colonnes de tri enterrées.

Arrêté 2025-01-31-007 : : circulation modifiée au lieu-dit « La Combe » du 06 février au 07 mars 2025 pour permettre la pose de colonnes de tri enterrées.

Arrêté 2025-02-11-008 : circulation modifiée sur la RD66 à la sortie du village en direction d'Ambérieux-en-Dombes du 12 février au 26 février 2025 pour permettre la reprise de l'enrobé de chaussée. Arrêté 2025-02-13-009 : circulation modifiée sur la RD66 au centre du village du 05 mars au 04 avril 2025 pour permettre le déplacement du compteur d'eau de la future cantine scolaire.

Arrêtés 2025-02-18-010 et 011 : circulation modifiée chemin du Bessay les 3 mars et 24 avril 2025 pour la maintenance du réseau fibre optique.

Arrêté permanent 2025-02-18-001 : modifiant les limites de l'agglomération RD 66 et RD 88 afin de déplacer les panneaux d'entrée et sortie du village.

Devis:

- Vidéoprotection : une caméra supplémentaire (1 200€), alimentation électrique à la salle des fêtes
 (3 510.42€) et réseau fibre optique à l'école (2 164.44 €).
- Voiries Lotissement « Le petit pont » : pose de roches à l'entrée et vers la sortie piétonne menant au village (378 €), prolongation du trottoir à l'entrée (408€), création du cheminement vers le lotissement Le Village (impasse de la Bote Brenet, 8 702.40€), prolongation du trottoir vers le futur feu implanté (1097 €) et son alimentation électrique (devis en cours).
- Forêt : entretien du périmètre géré par l'ONF (2 400€, à ajuster après réalisation)
- Future cantine : déplacement du compteur d'eau (1 210€)
- Éclairage public : remplacement de la logette détériorée rue du maréchal Ferran (700€)
- Appartement communal n°44 : réparation fuite eau Wc (182€)

DELIBERATION 2025-02-005

OBJET: Décision d'affouage - Adoption du règlement d'affouage sur pied

Vu la délibération n° 2023-01-001 du 10 janvier 2023 pour l'application du régime forestier au domaine forestier communal.

Vu la délibération n° 2023-12-039 du 12 décembre 2023 fixant le tarif de vente de la coupe de bois, Vu la délibération n° 2023-11-031 du 14 novembre 2023 adoptant le règlement d'affouage sur pied,

Monsieur le Maire explique au conseil que pour faire bénéficier aux habitants de l'affouage, il est nécessaire de se garantir et de définir un cadre règlementaire. L'ONF aide la commune à mettre en place un règlement pour que la commune puisse exploiter dans de bonnes conditions les coupes de bois en forêt.

Le conseil municipal a délibéré sur les conditions d'exploitation des produits et désigné des garants pour contrôler la bonne observation des prescriptions du présent règlement.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'APPROUVER le règlement d'affouage sur pied modifié
- DE DESIGNER trois garants.

Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement d'affouage sur pied.
- DESIGNE comme garants :
 - o M. Michel MORLOT
 - o M. Jean-Louis LAISSARD
 - o M. Jean-Pierre RIBAULT

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023-11-031 du 14 novembre 2023 adoptant le règlement d'affouage sur pied.

EXTENSION DE LA ZONE « ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) »

Monsieur le Maire rappelle la présentation lors du conseil municipal du 10 décembre 2024 du projet de plan de gestion stratégique de l'étang de la Combe, recensé comme zone humide.

Les représentants de la CCDSV ont été conviés à la prochaine réunion du conseil municipal (18 mars 2025) afin de revoir les trois scénarios possibles, puis de choisir une orientation d'aménagement de restauration du plan

d'eau sous la maîtrise d'ouvrage de la CCDSV et de statuer sur la demande de labellisation « Espaces Naturels Sensibles » par le Département de l'Ain.

Il est rappelé la fuite d'eau en cours au niveau du Thou et le conseil municipal donne son accord pour valider le devis proposé pour sa réparation et le curage de fossés pour améliorer son alimentation en eau.

INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES

Projet d'aménagement phase 2 – Le petit pont :

Les membres de la commission travaux ont rencontré l'aménageur de la phase 2, et proposent au conseil d'émettre les demandes suivantes :

- o Réduction à 23 parcelles, contre les 25 proposées
- Réalisation de voiries de tailles identiques à celles de la phase 1, celles-ci étant à sens unique l'aménageur les prévoit plus étroites.

Après des échanges et visualisation du plan du projet proposé, le conseil émet un avis favorable aux demandes proposées par la commission travaux.

- Diagnostic amiante salle des fêtes (Maire) :

La commune a reçu l'analyse des offres réalisée par l'agence d'ingénierie de l'Ain, les échantillonnages ne seront pas invasifs. Le candidat retenu est la société : BATIMEX pour un montant forfaitaire de 480.00 € HT (rapport amiante et plomb) + un prix unitaire de 28.00 € HT à multiplier par le nombre nécessaire de prélèvements (selon le technicien intervenant sur site).

- Point finances (Maire):

Les résultats de l'exercice budgétaire 2024 sont exposés et seront proposés au vote lors du conseil municipal d'avril 2025 :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2023	350 679,44 €	68 489,54 €
Recettes 2024	625 123,20 €	348 590,67 €
Dépenses 2024	505 538,81 €	236 492,11 €
Résultat 2024	119 584,39 €	112 098,56 €
Cumulé	470 263,83 €	180 588,10 €
Restes à Réaliser Recettes	-	171 143,00 €
Restes à Réaliser Dépenses	=	465 000,00 €
Résultat Restes à Réaliser	-	-293 857,00 €
Clôture	470 263,83 €	-113 268,90 €

Résultat: 356 994,93 €

- Coûts périscolaire (Maire) :

L'étude pour l'année scolaire 2023/2024 des coûts du service périscolaire est présentée au conseil :

Cantine	2023/2024
Nombre repas	10 863

Dépenses	65 469,82 €	Recettes	50 815,80 €
Reste à charge	14 654,02 €	22,38%	(sans coûts infrastructure)
Coût repas	6,03€		
Part parents	4,68€	77,62%	

Garderie	2023/2024
Nombre	8 769

Dépenses	26 589,78 €	Recettes	26 330,85 €	
Reste à charge	258,93€	0,97%	(sans coûts	infrastructure)
Coût garde	3,03€			
Part parents	3,00€	99,03%		

Le coût de la garderie s'équilibrant au global des trois créneaux proposés (matin, 16h15/17h30 et 17h30/18h30) Monsieur Le Maire propose au conseil de réfléchir pour la prochaine réunion à l'évolution des tarifs de la cantine.

Vidéoprotection (Maire) :

La pose du système de vidéo protection a été réalisée en partie du 27 au 31 janvier 2025, il manque à ce jour les alimentations électriques à la salle des fêtes et route d'Ambérieux-en-Dombes, une caméra pour la zone située entre l'école et la crèche ainsi qu'un mât au cimetière. Le système n'est donc actuellement pas encore en service.

- Cantine (M. Jean-Louis LAISSARD):

Le conseil donne un avis favorable à la demande de devis pour le remplacement de la porte menant à la cave du local communal situé à proximité et actuellement loué à un habitant : devis en attente.

Il reste à choisir la couleur du revêtement de sol, M. Le Maire propose d'organiser une visite sur place avec des élus et des agents du service périscolaire.

Voiries (Maire) :

Un devis est en attente pour la reprise de nids de poules sur l'ensemble du village.

Porte d'entrée mairie (Maire) :

Les devis demandés pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie et des quatre fenêtres qui sont également vétustes sont étudiés par le conseil qui donne son accord de principe et demande la production de devis contradictoires.

- Rivière à proximité de la maison médicale (Maire) :

Pour donner suite au signalement par Messieurs Hervé ODET et Jean-Louis LAISSARD de l'encombrement de la rivière située à proximité de la maison médicale par de nombreux arbres et fanes de maïs pouvant boucher les buses et inonder la cour située à proximité, la CCDSV/GEMAPI a confirmé que l'entretien courant des rivières est à la charge des propriétaires des parcelles riveraines au cours d'eau.

M. Le Maire a contacté l'agriculteur concerné qui s'engage à faire les entretiens nécessaires en phases successives.

Nouveaux arrivants (Maire):

Après la proposition par Madame Elisabeth BAISE METRAL-GROGNET d'organiser un accueil pour les nouveaux habitants du village, il sera distribué une fiche avec le prochain Thuri'mag pour que les nouveaux habitants se signalent.

Il est proposé d'organiser le 17 mai 2025 la réunion d'accueil à 9h00 puis d'enchainer avec une réunion publique à laquelle pourraient être conviés : la société Lease Protect (vidéo protection), la CCDSV, l'office de tourisme ...

- Bibliothèque (Mme Isabelle ROGNARD) :

La bibliothèque a organisé un café lecture le vendredi 24 janvier à 20h00, les six personnes présentes ont pu échanger dans une très bonne ambiance.

- Illuminations (M. Jean-Louis LAISSARD):

Le contrat de location étant arrivé à son terme, les illuminations détenues depuis quatre ans ont été retournées à l'entreprise « BLACHERE ILLUMINATIONS » qui a fait des propositions de nouvelles décorations qui seront louées durant les quatre prochaines années.

Le choix sera fait lors du prochain conseil municipal des jeunes.

- Cinéma en plein-air (Maire) :

La date retenue pour la prochaine séance de cinéma en plein-air est le 4 juillet 2025.

Le choix entre les propositions de films : Les Choristes / Les Goonies / Un petit truc en plus / Jumanji / Marinnette sera fait avec le conseil municipal des jeunes.

- Plantations au plan d'eau (M. Michel MORLOT) :

L'ONF, dans le cadre d'un mécénat de l'entreprise BOTANIC, a poursuivi la plantation d'arbres, il reste à planter environ mille chênes « sessiles » sur les cinq mille plantations prévues.

École (Maire) :

Une évaluation de l'école est en cours par les services de l'académie, visant à aider les écoles à remplir la mission confiée par l'État, en lien avec la commune, en matière de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et à renforcer le sentiment d'appartenance.

Les travaux menés dans le cadre de cette évaluation ont vocation à conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'école.

Outre l'ensemble des activités du temps scolaire, l'évaluation peut porter sur les activités du temps périscolaire qui sont liées (temps d'accueil du matin avant la classe, temps méridien, temps d'étude ou d'accueil après la classe, prioritairement).

Dans ce cadre nos ATSEM, agentes de cantine et de garderie pourront être entendues.

Habitat et mobilité (M. Olivier LEQUEUE) :

Le SCoT de la Dombes, dans le cadre de sa stratégie paysagère et d'implantation des énergies renouvelables a retenu le groupement « Folléa Gautier / Trans-Faire » pour l'accompagner dans cette démarche visant à préparer un projet d'avenir pour la qualité du territoire. Aussi des référents sont recherchés dans les communes et les habitants pourront être consultés.

Éclairage public / Internet (M. Olivier LEQUEUE) :

Le SIEA finalise son étude pour le « relamping LED » de la commune, qui reste en attente de leur proposition. La commune est actuellement couverte à 98% par la fibre optique pour internet, 301 raccordements de foyers ont été effectués sur les 411 possibles. Il est rappelé qu'à partir de 2030 le réseau cuivre ne sera plus opérationnel.

Distributeur de pain (M^{me} Elisabeth BAISE METRAL-GROGNET) :

Peu après sa remise en service en ce début d'année, le distributeur de pain est malheureusement retombé en panne. Il a pu être réparé et est de nouveau en fonctionnement.

Le boulanger souhaite conserver cette activité et se propose d'ajouter du sucre, du lait et de la farine.

Des membres du conseil demandent à conserver les viennoiseries et d'ajouter si possible d'autres variétés de pain.

Journées Mondiales des Zones Humides - visites élus (M. Pierre VIRET) :

Dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides, la Communauté de Communes de la Dombes, le Syndicat Mixte Veyle Vivante et le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne et Bords de Saône ont invité les élus à une demi-journée de visites de travaux mis en place sur le site RAMSAR de la Dombes (près de Birieux). Cette demi-journée a été l'occasion de découvrir et d'échanger sur les actions mises en œuvre par ces trois structures en faveur de la préservation des zones humides et notamment de l'intérêt financier pour la commune dans le cadre don son projet d'aménagement et de restauration du plan d'eau qui sera débattu lors de la prochaine réunion de conseil.

CCDSV / Colonnes enterrées (M. Vincent NAVEAU) :

Des travaux de mise en place de colonnes enterrées sont en cours au plan d'eau, une fois l'installation terminée une réflexion sera menée pour diminuer leur nombre ou supprimer les poubelles à sacs existantes.

Prochaines réunions de conseil :

- 18 mars
- 15 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La Secrétaire de séance, Sandrine TOMAS Le Maire, Stéphane BERTHOMIEU